



# NEWSLETTER #5

## DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE



### Plus de 1 milliard d'€ pour la décarbonation de l'industrie

La décarbonation de l'industrie est indispensable à l'atteinte des objectifs climatiques que la France s'est fixés pour **réduire l'impact de l'activité économique sur notre environnement**. Le plan de relance souhaite accélérer de manière décisive la transformation à moyen et court terme de notre économie et son adaptation à la transition écologique.

Le Gouvernement met en place un soutien de **1,2 milliard d'€ sur la période 2020-2022** pour améliorer l'efficacité énergétique, faire évoluer les procédés de fabrication, notamment par le biais de l'électrification, et décarboner la production de chaleur. Il entend aider les entreprises industrielles à **investir dans des équipements moins émetteurs de CO2**.

**PROFITEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN PARTICIPANT À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉ PAR L'ADEME, L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.**



### Appel à manifestation d'intérêt

#### Évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie

En tant qu'industriel, vous avez un projet d'électrification, de nouveaux usages matières ou autres, permettant de décarboner votre site de production ?

Participez à cet appel à manifestation d'intérêt qui a pour vocation de soutenir des projets d'envergure de transformation des procédés contribuant à leur **décarbonation**, par exemple en les électrifiant.

Ce dernier identifiera les projets portés par l'industrie française et **préparera les appels à projets de 2021 et 2022**.

**DATE DE CLÔTURE DU DÉPÔT DES DOSSIERS  
LE 9 NOVEMBRE 2020.**

**RENDEZ-VOUS SUR  
[HTTPS://ENTREPRISES.ADE  
ME.FR/ POUR DÉPOSER  
VOTRE DOSSIER](https://entreprises.ademe.fr)**